TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20261015-CM2026_117-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 16/10/2026 – Publié le 16/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 22 . Absents : 7 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 16/10/ 2026

OBJET :
CM2026_117 – Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1er janvier 2027 - création d'emplois

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le neuf octobre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François DANIEL / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Elia LARROUSSE / Alain MAGEAUD / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Sandrine LAPEYRADE / Christophe HERNANDEZ / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Jean-Luc GENSAC / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Lucas GERVRAUD représenté par Isabelle LEMAIRE
- Alexandra WUCHER représentée par Jean-Christophe DORIDOT
- Pascaline DUCLAUD représentée par Elisa RATISKOL
- Julien LEVEQUE représenté par Michèle PREVOT
- Claudine GROLLEAU représentée par Alexandra LAVOIES

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :
- Nathalie NICOLE

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Michèle PREVOT a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2027 - CREATION D'EMPLOIS

Monsieur Jean-Christophe DORIDOT, adjoint délégué aux ressources humaines, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Service Pôle enfance jeunesse

La commune va reprendre, au 1er janvier 2027, la compétence « accueil collectif de mineurs » qui était jusqu'alors déléguée au CCAS.
Les missions à reprendre, assurées par le service dénommé PEJ (Pôle enfance jeunesse), sont :
- l'accueil périscolaire du soir et du matin pour les 0-6 ans et pour les 7-12 ans ;
- l'accueil de loisirs (extrascolaire) pour les 0-6 ans et pour les 7-12 ans ;
- l'accueil jeunes (extrascolaire) pour les 11-17 ans.

L'accueil périscolaire de la pause méridienne étant assuré par le service Ecoles de la commune, il s'agit principalement de réunir les deux services, afin que la compétence soit exercée par une seule collectivité.
Les objectifs sont les suivants :
- limiter la précarité des agents cumulant actuellement 2 emplois (commune et CCAS) ;
- faciliter la continuité du service en regroupant les équipes, optimiser les plannings et offrir plus de souplesse à l'organisation ;
- faciliter les mobilités et les possibilités éventuelles de reclassement des agents qui intègrent une collectivité plus importante ;
- Renforcer l'harmonisation des pratiques, dans une logique de cohérence et de continuité éducative pour les enfants ;
- Simplifier l'organisation et fluidifier le parcours d'inscription pour les familles.

Les conditions d'emploi de l'ensemble des agents du service ont fait l'objet d'une fiche d'impact qui a recueilli l'avis favorable du Comité Social territorial en date du 2 juillet 2026.

Les emplois permanents créés sont les suivants :

Modification	Date de la modification	Emploi (peut être modifié en fonction des besoins du service)	Temps de travail	Grade(s)
Création	01/01/2027	Responsable du PEJ	TC	Animateur principal de 1ère classe
Création	01/01/2027	Adjoint au responsable du PEJ	TC	Animateur principal de 2ème classe
Création	01/01/2027	Animateur	TC	Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Création	01/01/2027	Animateur	TC	Adjoint d'animation principal de 2ème classe
Création	01/01/2027	Animateur	27/35e	Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Création	01/01/2027	Animateur	TC	Adjoint d'animation
Création	01/01/2027	Animateur	32/35e	Adjoint d'animation
Création	01/01/2027	Animateur	27/35e	Adjoint d'animation
Création	01/01/2027	Animateur	27/35e	Adjoint d'animation
Création	01/01/2027	Animateur	20/35e	Adjoint d'animation

Service Médiathèque

Afin de permettre le recrutement d'un agent de médiathèque en prévision d'un départ en retraite, il est proposé de créer l'emploi suivant :

Modification	Date de la modification	Emploi (peut être modifié en fonction des besoins du service)	Temps de travail	Grade(s)
Création	01/01/2027	Agent polyvalent de médiathèque	TC	Adjoint du patrimoine Adj. du patrimoine ppal 2e cl Adj. du patrimoine ppal 1ère cl

Le conseil municipal est invité à délibérer, et en cas d'accueil favorable, décider :

- D'ADOPTER les propositions ci-dessus et DE MODIFIER en conséquence le tableau des emplois et des effectifs au 1er janvier 2027, ci-annexé,

- DE DIRE que les crédits sont ouverts au budget.

Pour :28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré 15 octobre 2026
Pour copie conforme

Le Maire,
P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,
M. PREVOT